

pour reussir dans cette matiere

Par **naya**, le **10/11/2008** à **12:49**

bonjour

pour reussir dans cette matiere il est important de bien connaitre la jurisprudence la date de la decision et ce qu'elle a apporté tres imporatant pour bien resoudre les cas pratiques

Par **Ishou**, le **10/11/2008** à **17:47**

C'est une question?

Par **naya**, le **10/11/2008** à **18:04**

non c un petit conseil pour ceux qui sont en licence 2

Par **fan**, le **10/11/2008** à **23:14**

Tout dépend de l'épreuve que l'on a à faire. Pour les dissertations, oui, pour les cas pratiques aussi quoique il suffit d'avoir un peu de raisonnement pour savoir de quoi il s'agit, pour les notes de synrhèse pas forcément, je dirais un minimum.

Par **pipou**, le **11/11/2008** à **05:32**

[quote="fan":2yncumbb]Tout dépend de l'épreuve que l'on a à faire. Pour les dissertations, oui, pour les cas pratiques aussi quoique il suffit d'avoir un peu de raisonnement pour savoir de quoi il s'agit, pour les notes de synrhèse pas forcément, je dirais un minimum.[/quote:2yncumbb]

en gros il faut les connaître quoi Image not found or type unknown

Par **fan**, le **11/11/2008** à **05:52**

Savoir sur quelles sortes d'épreuve tu vas tomber, les profs le disent en général et puis bien écouter en cours, il y a toujours des points sur lequel ils insistent, met une croix à côté et porte une plus attention à ces points ce qui ne t'empêche pas de regarder le reste mais peut-être avec moins d'insistance. Bonne nuit, je vais me coucher. A+

Par **Katharina**, le 11/11/2008 à 10:26

Peu importe le type d'épreuve en administratif il est nécessaire et indispensable de connaître

les arrêts étant donné que la matière n'est pas fondée sur un code mais sur les arrêts Image not found or type unknown

Par **deydey**, le 11/11/2008 à 11:20

[quote="Katharina":24qfsyfg]Peu importe le type d'épreuve en administratif il est nécessaire et indispensable de connaître les arrêts étant donné que la matière n'est pas fondée sur un code

mais sur les arrêts Image not found or type unknown [/quote:24qfsyfg]

C'est d'ailleurs ce qui, à mon sens, la rend plus intéressante que la plupart des matières de droit privé, où l'on peut généralement se référer à un code. Bon, ok, cela rend également le

droit administratif plus difficile.. Image not found or type unknown